



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 25 février 2021, 9 h
Par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
 - 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
 - 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
 - 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
 - 5.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 262 500 \$ qui sera réalisé le 3 mars 2021
 - 5.2 Soumission pour l'émission de billets
- 6 Dossiers du greffe
 - 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
 - 7.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 16 février 2021
 - 7.2 Plan d'aménagement d'ensemble - Rue Raymond
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
 - 8.1 Grève au sud de la Marina - Accès public non lucratif
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
 - 9.1 Mandat octroyé à Mario Longpré, consultant - Mise en valeur du patrimoine maritime
- 10 Dossiers des travaux publics
 - 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
 - 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
 - 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 25 février 2021, 9 h, par webinaire

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

21-02-036 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 25 février 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Aucun.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Aucun

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

21-02-037 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 262 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 MARS 2021

Denise Leblanc et David Landry se retirent de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 262 500 \$ qui sera réalisé le 3 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-236	127 100 \$
2015-270	135 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2013 236, la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022. 33 900 \$
2023. 34 500 \$
2024. 34 800 \$
2025. 35 500 \$
2026. 36 000 \$ (à payer en 2026)
2026. 87 800 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013 236 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

21-02-038 SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Denise Leblanc et David Landry se retirent de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Date d'ouverture :	24 février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 mars 2021
Montant :	262 500 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 3 mars 2021, au montant de 262 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

33 900 \$	1,54000 %	2022
34 500 \$	1,54000 %	2023
34 800 \$	1,54000 %	2024
35 500 \$	1,54000 %	2025
123 800 \$	1,54000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,54000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 900 \$	0,50000 %	2022
34 500 \$	0,60000 %	2023
34 800 \$	0,85000 %	2024
35 500 \$	1,15000 %	2025
123 800 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,62100

Coût réel : 1,56923 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 900 \$	1,70000 %	2022
34 500 \$	1,70000 %	2023
34 800 \$	1,70000 %	2024
35 500 \$	1,70000 %	2025
123 800 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE-DES-CHALEURS est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE-DES-CHALEURS pour son emprunt par billets en date du 3 mars 2021 au montant de 262 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2013-236 et 2015-270. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

DOSSIERS DU GREFFE

Aucun.

DOSSIERS DE L'URBANISME

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 16 FÉVRIER 2021

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 16 février 2021, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

DÉPÔT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - RUE RAYMOND

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble pour le prolongement de la rue Raymond sur le lot 4 598 002 tel qu'exigé par le règlement 2009-157;

CONSIDÉRANT que le plan déposé respecte les objectifs et critères du règlement 2009-157;

CONSIDÉRANT que ce plan a fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors d'une rencontre tenue le 16 février 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte le plan d'aménagement d'ensemble déposé pour le prolongement de la rue Raymond sur le lot 4 598 002 tel qu'exigé par le règlement 2009-157;

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

21-02-039 GRÈVE AU SUD DE LA MARINA - ACCÈS PUBLIC NON LUCRATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir un accès à la grève située entre la marina et la cabane à Eudore;

CONSIDÉRANT QUE cet accès doit être gratuit et offert à toute la population;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la zone visée par le projet de bail avec le MELCC soit utilisée à des fins non lucratives;

QUE cette zone favorise l'accès du public à la grève longeant la Baie-des-Chaleurs.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-02-040 MANDAT OCTROYÉ À MARIO LONGPRÉ, CONSULTANT - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MARITIME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite développer un concept de mise en valeur du patrimoine maritime de la communauté sur le territoire s'étendant de la Promenade des Acadiens jusqu'au parc du Quai, situé à l'extrémité du quai;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite s'assurer que les différents éléments pouvant servir à mise en valeur du patrimoine maritime puissent reposer sur un concept d'animation et d'interprétation solide et bien structuré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu une offre de service de la part de Mario Longpré, consultant en muséologie et en interprétation; que cette offre de service répond aux besoins de la Ville et qu'elle se chiffre à un montant de 7 0000 \$, non assujetti aux taxes.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer octroie un mandat à monsieur Mario Longpré, consultant en muséologie et interprétation, pour une somme de 7 000 \$, non assujetti aux taxes. Ce dernier aura le mandat de développer un concept de mise en valeur du patrimoine maritime de Carleton-sur-Mer et en déterminer les coûts de réalisation.

QUE Pascal Alain, directeur loisir, culture et vie communautaire à la Ville de Carleton-sur-Mer, soit autorisé à signer le contrat de service avec le consultant.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 8 mars 2021, par webinaire.

AUTRES SUJETS

Aucun.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Personne n'a assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

21-02-041 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À _____, M. Alain Turcotte propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier